

Le 23 février 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-062

Dépôt de plainte
avec constitution de partie civile

Destruction de 4 coffrets électriques situés sur
le parking rue Henri Desroches à Roanne

Certifié exécutoire	06 MARS 2023
Reçu en préfecture	28 FEV. 2023
Publié	06 MARS 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Roannais Agglomération, intenter toutes les actions en justice et défendre les intérêts de la Communauté d'Agglomération dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire, ou de la décision de désistement d'une action. Exercer toutes les voies de recours utiles, y compris en cassation. Se faire assister par l'avocat de son choix ;

Considérant que Roannais Agglomération est propriétaire du parking situé rue Henri Desroches à Roanne desservant la halle Vacheresse et le pétanquodrome ;

Considérant qu'entre le samedi 18 février à 18 h 00 et le lundi 20 février 2023 à 8 h 00, 4 coffrets électriques situés sur ce parking ont été totalement détruits ;

Considérant que le coût du préjudice est en cours d'évaluation ;

Considérant que Roannais Agglomération, propriétaire des équipements endommagés, doit porter plainte contre X pour cette destruction et se constituer partie civile ;

DECIDE

- De déposer une plainte contre X au nom de Roannais Agglomération pour la destruction de quatre coffrets électriques situés sur le parking rue Henri Desroches à Roanne, et se constituer partie civile pour le préjudice financier subi.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN,
Maire de Roanne